



MAIRIE DE CAMPAN  
HAUTES-PYRÉNÉES

Conseillers en exercice : 15  
Nombre de présents : 9  
Nombre de votants : 15  
Pour : 15  
Contre : 0  
Abstention : 0

EXTRAIT DU REGISTRE DES  
DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 05 SEPTEMBRE 2024  
(Date de convocation : 02 septembre 2024)

Délibération N° 20240905-2

Le cinq septembre deux mille vingt-quatre à 20h30, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie de Campan, en séance publique, sous la présidence de M. Alexandre Pujo-Menjouet, Maire,

Étaient présents :

M. Alexandre Pujo-Menjouet, Maire, Mme Dominique Borgella-Adjudant, M. Etienne Lay, M. Thierry Ribeiro, M. Thibaut Maurin, Mme Viviane Torné, Mme Sarah Laguerre, Mme Aurore Ville, Laurent SANTUCCI, formant le quorum des membres en exercice.

Étaient absents :

M. Sylvain Saligot : procuration donnée à M. Alexandre Pujo-Menjouet.  
M. Jean-François Rabaud : procuration donnée à Mme Viviane Torné.  
Mme Catherine Pécondon-Montgaillard : procuration donnée à Mme Dominique Borgella-Adjudant  
Mme Charlotte Foubert : procuration donnée à Mme Aurore Ville.  
Mme Mélissa Pujo-Menjouet : procuration donnée à Mme Sarah Laguerre  
M. Benjamin Soucaze-Soudat : procuration donnée à M. Etienne Lay

Objet : COMMANDE AUPRES DE L'OAPHB

Monsieur le Maire explique que l'Observatoire pour l'Archéologie et le Patrimoine en Haute Bigorre (OAPHB) poursuit ses travaux (présentation de la carte cartographie des rigoles, ruisseaux, sources etc..) et engage une deuxième campagne géomatique pour la saisie des habitats saisonniers des bassins versants de la Gaoube et la Gaoubole et l'exploration des enclos et cabanes repérées à l'étage supérieur.

L'observatoire continue également de se positionner dans des appels à projets, auprès de fondations, travaille en réseaux avec divers acteurs ou concernant divers autres projets (la Frênette d'Aulon, candidature UNESCO, maire de Cautehets...).

L'observatoire propose à la commune de Campan de finaliser les travaux pour un montant de 2 250€. A terme la commune pourra ajouter au SIG l'ensemble des données cartographiées.

Il est proposé de valider le bon de commande de 2 250€ à l'OAPHB pour le premier semestre 2024/2025 afin qu'ils poursuivent leurs travaux.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, approuve :

- **Article Unique** : le bon de commande de l'Observatoire pour l'Archéologie et le Patrimoine en Haute Bigorre d'un montant de 2 250 €.

Fait et délibéré les jours, mois et an ci-dessus. Le maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de la présente délibération.

Date affichage : 12/09/2024

Fait pour extrait conforme  
Le Maire  
Alexandre Pujo-Menjouet

